



Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 avril 2017

Délibération n° 2017/41

L'an deux mille dix-sept, le 04 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Christian Lannoy de la commune d'Ahun, sur la convocation en date du 29 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Les titulaires : MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – GAUDY – AUCOUTURIER – CONCHON - et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – POUGET-CHAU VAT – SUCHAUD – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

Les suppléants : MM. LEGRAND – PICOURET – TRUFFINET – DOUMY et Mmes DESSEAUVÉ – DURANTON – JOUANNY – THOMAS – OCTOBRE – CHENEVEZ – GRIZON.

Etaient excusés :

MM. CHAUSSECOURTE – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – GIRON – FASSOT – VALLAYES – SIMONET – MAZIERE – FAURY – GAILLARD – MOULINIER et MMES BERNARD – COLON – NOUAÏLLE.

Mme BERNARD a donné procuration à M. JUILLET, M. JOUHAUD a donné procuration à M. LALANDE, M. RIGAUD a donné procuration à Mme CAPS, M. CHAPUT a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. GIRON a donné procuration à M. AUBERT, M. GAILLARD a donné procuration à M. GAUDY, Mme NOUAÏLLE a donné procuration à Mme SUCHAUD et M. MOULINIER a donné procuration à M. PACAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à Mme PIPIER.

Mme DESSEAUVÉ représente Mme COLON, Mme DURANTON représente M. SIMONET, M. LEGRAND représente M. ROYERE, Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES, M. PICOURET représente M. COUSSEIROUX et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves GRENOUILLET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	57	61		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
61	-	-	-	-

Objet : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de poursuivre le programme d'investissement prévu au budget général 2017 et assurer le bon fonctionnement de la Communauté de Communes ;

Considérant les dépenses à engager suivantes :

- Investissement - budget principal :
 - o 2188 : fourniture et pose de tables de pique-nique sentier Thaurion : 2 481.60 €.
 - o 2313 : solde de maîtrise d'œuvre Construction espace Chabrol : 4 728.00 €
 - Maîtrise d'œuvre logement ARS : 2 280.00 €.
 - Travaux logement Saint Yrieix les Bois : 58 052.12 €.
 - Maîtrise d'œuvre logement Saint Yrieix les Bois : 1 299.21 €.
- Investissement - budgets annexes ;
 - o Budget SPANC
 - 2183 : Achat d'un ordinateur : 885.28 €
 - o Budget Salle culturelle
 - 21318 : Solde Maîtrise d'œuvre construction (révisions prix) : 549.29 €
 - o Budget Ordures ménagères
 - 2135 : Porte coupe-feu déchetterie : 2 382.00 €

→ Le Conseil communautaire autorise le Président à engager les crédits précités.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

